

Séance extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 11 décembre 2023 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Francine Ranger.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2023-12B-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Mise au point du maire - salaire des élus

Monsieur le maire, Christian Goulet, fait une mise au point sur l'article paru, le 9 décembre 2023, dans le *Journal de Montréal* relativement aux salaires des maires et des élus.

2023-12B-02

Abrogation de la résolution 2023-11A-02 - Entente d'union - centre aquatique L'Assomption-Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal, par le biais de la résolution numéro 2023-11A-02, a approuvé la démarche entourant un projet de centre aquatique en partenariat avec la Ville de L'Assomption et plus particulièrement la première étape consistant en la tenue d'un appel d'intérêt pour le choix d'un projet et d'un prestataire privé;

ATTENDU que, par le biais de cette même résolution, le conseil a approuvé la signature d'une entente d'Union avec la Ville de L'Assomption;

ATTENDU le manque d'adhésion de la population et le contexte non favorable à la continuité de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la présente résolution abroge et remplace, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2023-11A-02 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-03

Embauche et nomination - commis-réceptionniste

ATTENDU qu'un poste temporaire à temps complet de commis-réceptionniste aux Services administratifs est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de madame Sabrina Magnan à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Sabrina Magnan au poste temporaire à temps complet de commis-réceptionniste aux Services administratifs;

Que cette nomination soit effective en date du 13 décembre 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 4;

Que madame Sabrina Magnan soit soumise à une période d'essai de 910 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-04

Prolongation de la période d'essai d'un employé

ATTENDU le contrat de travail de l'employé 20036;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la prolongation de la période de probation de l'employée 20036;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède à la prolongation de la période probation de l'employée 20036;

Que cette prolongation soit d'une durée de 3 mois et soit effective à partir du 10 janvier 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-05

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 334-2023

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant les règlements relatifs à la gestion des règlement d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, sur les usages conditionnels, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et plus spécifiquement les clauses relatives aux infractions, sanctions et recours;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-12B-06

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 151-6-2023

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement concernant les nuisances;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-12B-07

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 029-3-2023

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur les ponceaux et la canalisation de fossés et plus spécifiquement les dispositions relatives à son application et aux pénalités;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-12B-08

Adoption du règlement 288-7-2023

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-7-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-09

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 333-2023

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-12B-10

Acquisition d'une pompe de 6 pouces - affectation du fonds de roulement

ATTENDU l'utilisation croissante de pompes par la Ville, notamment pour les crues printanières, pour le nettoyage des stations de pompage, pour de fortes accumulations ou pour des projets spéciaux;

ATTENDU les frais engendrés par la location récurrente de ces équipements;

ATTENDU la volonté de la Ville de devenir autonome pour ses activités de pompage;

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'entreprise *Pompaction* relativement à l'acquisition d'une pompe de six pouces ainsi que les équipements connexes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une pompe de six pouces ainsi que l'affectation d'une somme maximale de 86 110 \$ du fonds de roulement dont l'amortissement se fera sur une période de 7 ans;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de roulement, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-11

Implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes :

- des Saules et Normand
- des Saules et des Épinettes

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-12

Autorisation de dépôt - étude de faisabilité - navettes fluviales

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à une étude de faisabilité et de services-conseils concernant l'implantation d'un système de navettes fluviales entre les villes de Lavaltrie et de Contrecoeur;

ATTENDU que la Ville de Contrecoeur a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme* de Tourisme Montérégie pour une étude et services-conseils concernant l'implantation d'un système de navettes fluviales entre les deux rives;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir la somme excédentaire de 20 %, à parts égales, avec la Ville de Contrecoeur, pour la mise de fonds relative à l'étude de faisabilité et de services-conseils, conditionnellement à l'approbation de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à contribuer la hauteur de 10 % des coûts estimés pour la mise de fonds relative à la réalisation d'une étude de faisabilité et de services-conseils concernant l'implantation d'un système de navettes fluviales entre les villes de Lavaltrie et de Contrecoeur, conditionnellement à l'approbation de l'aide financière;

Que la Ville de Lavaltrie confirme la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet en 2024;

Que le conseil municipal autorise la chef de division - culture et patrimoine, madame Amélie Boutin, ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la demande d'aide financière dans le cadre de l'*Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme* de Tourisme Lanaudière;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Tourisme Montérégie et à la Ville de Contrecoeur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-12B-13

Autorisation - Avis de destruction

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu quelques interventions de la part des personnes présentes.

2023-12B-14

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 12^e jour du mois de décembre 2023.

Christian Goulet, maire